

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 92-131 du 05/02/1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 26/03/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en STAPS – Entraînement sportif, de la composante UFR des Sciences et Techniques est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M	MORIN	Jean-Benoît	PR 1C	FST - STAPS - CNU74
Mme	CHATAING	Amélie	PRAG CN	FST - STAPS - EPS 1900
M	OLIVERAS	Damien	PRAG CN	FST - STAPS - EPS 1900
Mme	CLAUDEL	Rachel	PRAG HC	FST - STAPS - EPS 1900
Mme	BRASQUER	Fanny	PRAGCN	FST - STAPS - EPS 1900
M	FOURE	Alexandre	MCF CN	UNIV LYON 1 - STAPS - CNU74
M	BELLI	Alain	PR EX2	FST - STAPS - CNU74

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 26/03/2026

Le Président

Florent PIGEON